L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR SUITT, MACNE & Cie.

No. 81, RUE CHARTRES.

OU SOLDE EXTERIEUR..... $12 *payable d'avance*
TRIS FOIS PAR SEMAINE, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 19 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

En politique, la semaine dernière a été marquée par une de ces tristes et déplorables nouvelles qui saisissent l'ame en l'étreignant de douloureuses angoisses. Lundi matin on avait des craintes sur la foi de quelques lettres particulières; mais on aimait à repousser ces craintes comme mal fondées, comme impossibles: on ne voulait pas admettre que le général Harrison fût en danger parce qu'on n'osait s'arrêter à cette pensée. Quelques heures plus tard, la funeste nouvelle arrive: *Le président Harrison est mort!* On voit la circulaire collective des membres du cabinet annonçant ce malheur public et pourtant on cherche à douter encore. Il est arrivé à plus d'un citoyen de dire (le cœur oppressé et les larmes aux yeux): *non, la chose ne se peut*, ce sera une *fausse nouvelle*. Protestation impuissante de la créature contre les décrets impénétrables du créateur! La nouvelle ne s'est trouvée que trop vraie! et je jour a été un *véritable jour de deuil* et d'affliction. Plus tard on a réglé la manifestation extérieure de la douleur publique; mais l'affliction des citoyens n'a pas attendu ces réglemens; elle a été vive, spontanée, générale. Jamais, depuis la mort de Washington, on n'avait vu tant d'affliction dans tous les cœurs.

Bientôt on s'est demandé: qui sera maintenant le président des Etats-Unis? et la constitution répondait: ce sera *John Tyler*, le vice-président élu. Mais John Tyler sera-t-il fidèle aux principes du parti qui l'élu? Sans aucun doute on peut répondre affirmativement: Sa vie publique et ses professions de foi en sont garants.

L'arrivée de *British Queen* est venue faire quelque diversion à la douleur publique. Les nouvelles apportées par ce *steamer* sont à peu près pacifiques, du moins en ce qui nous concerne. Le rapport du comité des affaires étrangères de la chambre des représentans au congrès, tombé comme une bombe au milieu du monde commercial et au sein des débats parlementaires, y a produit un véritable sentiment de stupéfaction. Evidemment on ne s'attendait point à cette sortie vigoureuse jusqu'à la brutalité. D'abord on a fait beaucoup de bruit et puis on s'est apaisé en faisant remarquer, comme justification, que c'était un document élaboré par l'esprit de parti. Cette manière de voir de l'Angleterre prouve que cette puissance ne se soucie pas d'avoir la guerre avec nous. Et en effet qu'aurait-elle à gagner à une guerre avec les Etats-Unis? Nous n'avons pas de colonies dont on puisse s'emparer d'un coup de main, et les Canadas lui échapperaient infailliblement. Nous aurions beaucoup à souffrir sans doute, d'une guerre avec la première puissance maritime du monde; mais croit-on que l'Angleterre n'aurait pas à souffrir aussi?

D'ailleurs les nouvelles de Chine prouvent que l'Angleterre s'était trop tôt flattée d'avoir partout triomphé. Les Chinois sont, nous assure-t-on, tout disposés à employer ou la force ou la ruse alternativement ou à la force et la ruse simultanément suivant qu'ils y pourront trouver leurs intérêts: c'est assez dire qu'entre eux et l'Angleterre ce sera une guerre de corsaire à corsaire. Il faut bien que les difficultés surgissent entre la Grande Bretagne et le Céleste Empire aient une certaine gravité, puisque les nouvelles annoncent la non pacification ont produit à Londres une agitation qui a fortement influé sur la baisse des fonds publics.

D'un autre côté, il paraît plus douteux que jamais que la question d'Orient soit résolue définitivement. La Porte impose à Méhémet Ali des conditions de reconnaissance si dures qu'il y a probabilité qu'il ne les accepera pas.

Or, qui pourrait prévoir les suites d'un refus formel de Méhémet Ali de se livrer pieds et poings liés à Sa Hautesse? Qui pourrait prévoir ce dont serait capable un homme comme Méhémet Ali poussé au désespoir? Ainsi, il est assez probable que la situation des affaires de Chine et d'Orient ont puissamment influé sur l'esprit public et sur le gouvernement en Angleterre dans l'appréciation du manifeste du comité des affaires étrangères sur l'affaire de McLeod; et que si l'Angleterre ne veut pas la guerre, c'est qu'elle a un intérêt direct à ne pas la vouloir: car ses déterminations inspirées sont rarement, si étant est qu'elles le soient jamais, dictées par la justice et l'équité.

Si des hautes régions de la politique nous descendons aux représentations scéniques la semaine n'a pas été moins feuille en événemens. Fanny, la délicieuse, la divine Fanny a commencé le cours de ses représentations et de ses succès au théâtre d'Orléans. Mardi la Sylphide et la Cracovienne, jeudi la Tarentule et la Cracovienne, samedi la Sylphide et la Cachucha ont attiré non par pitiérément la foule, mais de belles, bonnes et élégantes chambrières. Ni les bravos ni les fleurs n'ont fait faute à Mlle Elssler; samedi surtout l'enthousiasme était à son comble. Une riche et fort gentille couronne a été accueillie d'une façon qui a du singulièrement flatter la personne qui a eu l'ingénieuse idée de jeter cette perle brillante au milieu des fleurs.

Mardi "Le Dieu et la Bayadère", c'est dire qu'on doit s'assurer de ses places d'avance.

DE LA PROMULGATION ET DE LA REDACTION DES LOIS EN ANGLETERRE.

IV.

Outre la promulgation, cette mise en évidence de la loi qui rend inadmissible l'excuse d'ignorance, il est une autre condition essentielle dans le système juridique, la clarté de rédaction, sans laquelle, demeurant incomplète, la loi serait inexécutable. Dans les rapports judiciaires, il suffit de suivre une méthode simple, et d'employer un langage pur, correct, exact: les autres qualités du style sont facultatives, et dépendent de talent et du goût des écrivains. Il ne faut pas s'attendre à cueillir des fleurs sur des rocs battus par la tempête. Le fond de ces compositions ne comporte pas d'ornemens; c'est un terrain stérile, que le sylligisme dessèche comme le soleil de l'équateur. On ne doit pas cependant renoncer aux agrémens qui peuvent rendre même l'obrieux le passage à travers ce désert aride: la précision, la netteté, la propos, apaisent les difficultés du chemin et l'abrégent en prévenant les détours.

Mais le style et la méthode dans les actes de la législature ont une importance autrement grave; et cette partie, si négligée jusqu'à présent par le parlement impérial de l'Angleterre, est un des vices qui réclament une réforme prompte et radicale. Montesquieu, en parlant de la composition matérielle des lois, s'exprime en ces termes: "*Le style en doit être concis. Les lois des douze tables sont un modèle de précision; les enfans les apprenaient par cœur. Les nouvelles de Justinien sont si diffuses qu'il faut les abréger.*" Il ajoute dans le même chapitre: "Le style des lois doit être *simple*, l'expression *directe* s'entend toujours mieux que l'expression *réfléchie*. Il est essentiel que les paroles des lois *réveillent, chez tous les hommes, les mêmes idées*. Lorsque dans une loi l'on a bien fixé les idées des choses, il ne faut point revenir à des expressions vagues." L'auteur de l'*Esprit des Lois* cite un exemple à l'appui de ses observations sur l'inconvénient de pareilles généralités. "Dans l'ordonnance criminelle de Louis XIV, remarque-t-il, après qu'on a fait l'énumération exacte des cas royaux, on ajoute ces mots: *et tous doit de tout temps les juges royaux ont jugé*, ce qui fait rentrer dans l'arbitraire ce qui venait de sortir." Ceux qui connaissent la législation Britannique y peuvent relever par centaines de semblables de ce genre.

La raison de ces principes est irrésistible, la force en a été sentie jusqu'au sein de la cour despotique de Russie. C'est sur ces principes que l'impératrice Catherine fonda la célèbre Instruction qui fut remise à ceux chargés de dresser le projet d'un nouveau code de lois." Les extraits suivants mettent en relief le contraste singulier qui existe entre une théorie rationnelle et le système législatif de la Grande-Bretagne.

"Les lois sont faites pour tous les hommes en général. Tous sont obligés de y obéir; il est donc que tous puissent les comprendre.

"Les lois ne doivent point être compliquées subtilisés qu'entaste l'esprit.

"Lois qu'on fait tant que de rendre raison d'une loi, il faut que cette raison soit digne d'elle.

"Chaque loi doit être rédigée d'une manière qui la rende intelligible à tout le monde, et aussi succinctement qu'il est possible. Ce texte, sans contredit, que l'on y ajoute, là où il sera nécessaire, quelques éclaircissemens ou explications pour les juges, afin qu'ils puissent comprendre et saisir d'autant plus aisément le sens et l'application de la loi.

"On ne saurait toutefois user de trop de circonspection à l'égard de ces éclaircissemens, parce qu'en voulant trop éclaircir la matière, il arrive aisément qu'on ne fait que l'obscurcir d'avantage; ce dont nous n'avons que trop d'exemples.

"Lorsqu'il y a dans une loi, les exceptions, limitations, modifications, ne sont point nécessaires, il vaut mieux n'en point mettre: de quelle détail, jetent dans de nouveaux embarras."

Quant à la vérité de ces observations, il ne peut y avoir doute; elle est aussi incontestable que uniformément constante avec laquelle tous les principes dont elles renferment sont mis de côté par les législateurs anglais. La simple lecture des lois britanniques fournit une preuve évidente du peu de soin qu'on a pris de leur composition: en particulier, le langage en est barbare, la disposition embrouillée, les parties nombreuses, les entassement inégal; en général, de nulle part ces principes ne s'établissent toutes les lois, des décrets spéciaux annulent les statuts fondamentaux, les lois se contredisent les unes les autres; rien n'agale une confusion et un désordre semblables. Le lecteur que sa profession ne condamne pas à lire les pages magnifiques de l'éloquence législative, ne saurait de la prose à ne lire que le bâtiment, fût-elle incomplète, de style oratoire, de la construction grammaticale et de la méthode logique d'un statut, même ancienne. Pour lui en donner un échantillon prenons au hasard.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

"Le magnifique catafalque s'élevait sous le dôme de l'Capitole, offrant de loin cette image du grand pyramidal, et consistant d'un aigle immense, ayant ses ailes étendues. Chaque côté, tout les magnets étaient fermés; toutes les mesures prises de dispenser avec les plus étroite de crêpes. La saison de la feuille Bohémienne était tendue de noir.

"Lundi, à dix heures du matin, les autorités civiles et militaires, MM. le préfet, le maréchal de camp, le colonel du régiment, le maire, le conseil municipal, étaient rangés sur la place et les officiers de la garnison en sont rendus à l'église. Du vestiaire à la porte principale, la gendarmerie, un détachement de voltigeurs de la ligne formaient la haie. Le reste de la garnison stationnait dans la rue, entouant, à des intervalles rapprochés, des décharges de mousqueterie.

"Aux quatre coins du catafalque étaient quatre légionnaires, prêts dans les diverses armes, quatre officiers civils, tirés de l'empire, et MM. le préfet, le général, le maire et le commandant de la place. On remarquait encore autour de catafalque les députations de villages environnans, les officiers et les légionnaires de l'empire; plusieurs avaient revêtu leurs anciens uniformes, et les regards des assistans se sont plus d'une fois arrêtés avec admiration sur ces débris de non héroïques phalanges.

"La cathédrale était comble dès le matin, elle a été bien loin de suffisy, et patriotiques empressemens des habitans et des populations voisines. Dans cette cérémonie funèbre a été grave, solennel, plein accorde d'une imposante religieuse empreinte [illegible] sentiment de grandeur et de tristesse, [illegible] recueillement, et l'émoi on de tous les [illegible] (*Capitole*).

DERNIERES	DATES
New-Orleans	[illegible]
Boston	[illegible] avril 9
Washington	[illegible] avril 7
Baltimore	[illegible] avril 10
Charleston	[illegible] avril 10
Vera-Cruz	[illegible] avril 16
Campeche	[illegible]
Mexico	[illegible] avril 12

LISTE MARITIME.

PORT DE NOUVELLE-ORLEANS

Navire Potomac, Berry, [illegible] J. C. Harrison.
Navire John Coddman, [illegible] A. St. George.
Navire Majestic, Mastard, [illegible] S. R. J. P. Whitney.
Navire Auburn, Burley, N. [illegible] J. Lapham.
Navire Gen. Washington, [illegible] A. Cohen.
Navire Gen. Washington, [illegible] J. Eldridge.
Brick Lone Rock, Haines, [illegible] N. N. W. Hibbs.
Brick Chippewa, Thompson, [illegible] E. A. Bridge.
Brick Sarah Bertrand, Benson, [illegible] S. L. Levy.
Goel Mary Jane, Aldridge, New [illegible] L. P. Sage.
Goel Mobile, Lewis, Pensacola [illegible] captaine.
Goel Lucinda, Bryant, Mobile [illegible] J. Zeinchel.
Goel Cachuna, Marrero, Havana [illegible] J. Goldsmith.
Goel Liberia, Sharp, Wilmington [illegible] D. Morston.
Goel Ann W. Pendleton, Rogers, New [illegible] captaine.
Goel J. Cochran, Marrero, Havana [illegible] J. Zacharie.
Goel Francis Amy, Park, Kingston.
Goel Francis Return, Brown, Mobile.
Goel Harriet Lane, Paine, Frankfort.
Goel Octavia, Churchill, Mobile.
Goel Cayman, Phelps, Grand Cayman.
Goel Emilina, Burroughs, Apalachicola.
Goel David Jones, Howe, Pensacola.
Goel Harriet, Harris, New London.
Sloop American Eagle, Church, New London, captaine.
Navire à vapeur New York, Wright, Baltimore.
Steamer Gen. Gaines, Pollock, Mobile. captaine.

ARRIVEE.

Bat de remorque Swanton, Bertet, du passes, avec barque Agnes Gilmour et goelettes Poll, Hunt et Lamy.
Bat de remorque Claiborne, Baker de la Passe SO. avec navire Triton, Gaillard.
Bat de remorque Sta. Hoston, des Passes, avec navires Lagrange, George, bricks John A. Edwards Copenhagen, et goel Virginia Antoinette.
Bat de remorque Fearrier, Davis, des passes, avec navire Damascus, barque Kaphirate et brick Lorett.
Navire Lagrange, Thompson, 20 jours de Boston, au capitaine.
Navire George, Minott, 20 jours de Boston.
Navire Damascus, Bliss, de Liverpool par la voie de la Mobile.
Navire Telumah, Glidden, de Glasgow, 27 février, au capitaine.
Barque Agnes Gilmour, Melville, de la Mobile, au capitaine.
Barque Euphrates, Pendleton, de Marseilles, Boutin, Gally & co.
Brick Copenhagen, Beyer, de la Havane, 26 avril, au capitaine.
Brick Lorette, Lenderson, en 21 jours de Philadelphie, au capitaine.
Goel Joseph, Pike, en 16 jours de Langrana, W. Whitridge & co.
Goelette Virginia Antoinette, Place, de la Havane, A. Grivegna & co.
Goelette Charlotte, Perry, de Pensacola, au capitaine.
Goelette Portal Spiers, Longhurst, de Tampa, au capitaine.
Goelette Fancy, Brag, des Attakapas.
Goelette Henry, Auld, des Arkansas.
Goelette Martha Ann, Weston, de Covington, au capitaine.
Goelette Atlantic, Payne, de Pensacola.
Navire à vapeur Savannah, Wade, de Galveston, à Forbert & Hawthorn.
Steamboat Zephyr, Smith, de St. Martinsville.
Steamboat Sultana, Tufts, Vicksburg.
Steamboat Alice, Lathique, de St. Louis.
Steamboat Winchester, Hard, de Cincinnati.
Steamboat Wm. Fresh, Mitchell, de Louisville.
Steamboat Consolation, O'Farrel, de St. Louis.
Steamboat Nautilus, Smith, de Cincinnati.
Steamboat Colorado, Jarvis, de Louisville.
Steamboat Hume, Marsh, de la Riviere Rouge.
Steamboat Nashville, Hutton, de Williams Landing.
Steamboat Pano a, Gautier, des Opelousas.
Steamboat Cincinnati, Hall, de Louisville.
Steamboat Ocmulgee, Poyens, de Portsmouth.
Steamboat Cheschuna, Eldridge, du Bayou Glaise.
Steamboat Pilot, Hooper, de Baton Rouge.

MEMORANDA.

Au Havre pour la Nouvelle Orleans navire, navire Ann Newton, Spalding devant partir le 10, navire Anne Louise, Lamy, le 5 mai.
Partis de Burtavas pour la Nouvelle-Orleans, le 13 février, navire Ann Eliza, Pierce, et Ann Louise, Lamy.
A Bordeaux pour la Nelle Orleans, 2 mars, navire Louis XIV, Jurgen, devant partir sous peu.
A Marseille pour ce port, 26 fev., navire Charles, Gor Lain, partant bientôt.
A Brunerhaven, 27 fev. navire Ernest & Gustave Beurman.
A Gibraltar, 21 fev, navire Virgin del Carmen, de Palerme, pour la Nelle Orleans.
Passé à Port Glasgow, nav. Ann Martin, Kimbrack, de la Nouvelle Orleans.
Partis de Marseilles pour ce port, 26 fev. le Marché.
Partis de Gaves, 6 mars, la Marie Francoise, de la Nelle Orleans pour Anvers.
Expédie a New York pour ce port, 8 avril, navire Yazoo, Tuck.
Parti de Boston pour ce port, 5 avril, navire St. Louis, King.
Parti de Camden pour ce port, 26 mars, nav. Orazille.
Expédie a New York pour ce port, 8 avril navire Lucas, Hicks, Potter.
A Philadelphie, 7 avril, brick Osceola, Rendall.

☞ La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, de la Havane, est en charge mercredi matin, dans la premiere antichambre. Les marchandises vendues sont sujettes à payer avec leurs permis, pour rester sur leurs marchandises.
9 av R. ORONINO & co.

ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE ORLEANS

Une assemblée des Directeurs de cette institution aura lieu à la salle de la Compagnie d'Assurances du Mississipi, No. 4, ce soir à 7 heures.
19 avril THOMAS LAGAN, Sec.

LE Consul de France croit devoir rappeler aux capitaines du commerce français et étranger, qu'ils doivent dans l'intérêt même de l'armement, et pour éviter, à leur arrivée en France, toute saisie de leurs navires, se conformer aux dispositions sanitaires et les autorités locales, tant vis-à-vis dans la chancellerie de ce Consulat, les passeports de tous leurs passagers.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
17 avril 1841.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, lundi 26 courant, depuis 10 heure A. M. jusqu'à 3 heures P. M. à l'effet d'élire trois directeurs pour l'année prochaine.
JULES ST. MARTIN, Secrétaire.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS,
Nouvelle-Orleans, 13 avril.

A L'ELECTION annuelle qui a eu lieu le 1 avril par les actionnaires MM. F. Peschier, L. E. Forstall, P. Davis, C. Maurian, J. Guillot et C. E. Forstall, ont été nommés directeurs pour l'année courante.

Et à un assemblée de la Direction tenue ce jour, M. F. Peschier a été unanimement élu président, J. A. Duret secrétaire et J. Stockton inspecteur.
J. A. DURET, Secrétaire.

A LOUER Une bonne domestique créole, sachant faire un peu de tout. S'adresser au Dr. Fermento, rue d'Orleans.
19 av 3

A VIS—Quelques Messieurs qui demeurent se perfectionner dans la prononciation de la langue française et espagnol peuvent être admis comme pensionnaires dans une famille où ces deux langues sont généralement parlées, et où ils trouveront tous les moyens des travaux d'accélérer leurs progrès.

On demande dans la même famille deux négresses parlant français ou espagnol, l'une bonne chambrière, et l'autre bonne cuisinière domestique de maison.

S'adresser, rue Royale No. 68.
Remerciement échangés.
19 avril—9

LES personnes ayant des réclamations contre la Société d'Agriculture de la Louisiane sont priées de remettre leurs comptes au soussigné avant le 1er mai prochain pour être alors soumis à la direction ci-dessus.
E. ROUSSEAU, Secrétaire.
38, Vieille Levee.

MUNICIPALITE No. 1.

A VIS est donné par le présent que le Conseil de la municipalité No. 1 procédera lundi prochain, à 6 heures et demie de l'après-midi, à l'élection d'un 2d. assistant pour la municipalité et à l'élection d'un gardien de la geôle de police.

Les candidats aux susdits emplois devront transmettre leurs lettres d'application au bureau de ce conseil à l'époque susdite.

Par ordre du Conseil.
19 av D. AUGUSTIN, Secrétaire.

FABRIQUE DE DEUX MINERALES GAZEUSES.

L'ensuite à l'honneur d'informer Messieurs les Sirlaires de cette cité et de la campagne, qu'ils trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Seltz, Selditz, les limonades gazeuses aux groseilles, à l'orge, citrons, etc. Pour bals et soirées.

Les soirées et les campagnes seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés.
19 av J. METGE, 190 Royale.

COUR CLASSIQUE ET COMMERCIALE.
PENSION DEMI-PENSION ET EXTERNAT
Encouragante des rues de Chartres et Toulouse.
NELLE-ORLEANS.

LE Directeur de cet établissement, aujourd'hui en parfaite tranquillité, a l'honneur de prévenir les familles que le premier examen trimestriel, aura lieu le 1er. Mai prochain, à 10 heures A. M. Les parents des élèves et les personnes qui veulent bien s'intéresser à la prospérité de cette institution, sont respectueusement invités à y assister.

Les professeurs capables et expérimentés, sont l'espagnol, les langues anglaise, française et espagnole; des différentes branches des mathématiques et des sciences; le dessin, et sont attachés à cette maison d'éducation de plein exercice.

Les cours pratiques des langues anglaise et française, de tous des livres de lecture, pour les adultes, sont ouverts de sept heures à 10 heures P. M. pour la rétribution de 6 piastres par mois, payables d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au Dr. Fermento, rue d'Orleans.
19 av—3 J. F. SUFFRET. 19 av—19

ECARE—Un billet de la somme de $1600, souscrit par Rosemond Fagot, à l'ordre de Mme. Vve. Mendez, daté le 13 avril 1832, payable à un an de date, perdu ou volé, sera payé à Mme. Vve. Mendez.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, lundi 26 courant, depuis 10 heure A. M. jusqu'à 3 heures P. M. à l'effet d'élire trois directeurs pour l'année prochaine.
JULES ST. MARTIN, Secrétaire.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS,
Nouvelle-Orleans, 13 avril.

L'ELECTION annuelle qui a eu lieu le 1 avril par les actionnaires MM. F. Peschier, L. E. Forstall, P. Davis, C. Maurian, J. Guillot et C. E. Forstall, ont été nommés directeurs pour l'année courante.

Et à un assemblée de la Direction tenue ce jour, M. F. Peschier a été unanimement élu président, J. A. Duret secrétaire et J. Stockton inspecteur.
J. A. DURET, Secrétaire.

A LOUER Une bonne domestique créole, sachant faire un peu de tout. S'adresser au Dr. Fermento, rue d'Orleans.
19 av 3

A VIS—Quelques Messieurs qui demeurent se perfectionner dans la prononciation de la langue française et espagnol peuvent être admis comme pensionnaires dans une famille où ces deux langues sont généralement parlées, et où ils trouveront tous les moyens des travaux d'accélérer leurs progrès.

On demande dans la même famille deux négresses parlant français ou espagnol, l'une bonne chambrière, et l'autre bonne cuisinière domestique de maison.

S'adresser, rue Royale No. 68.
Remerciement échangés.
19 avril—9

LES personnes ayant des réclamations contre la Société d'Agriculture de la Louisiane sont priées de remettre leurs comptes au soussigné avant le 1er mai prochain pour être alors soumis à la direction ci-dessus.
E. ROUSSEAU, Secrétaire.
38, Vieille Levee.

MUNICIPALITE No. 1.

A VIS est donné par le présent que le Conseil de la municipalité No. 1 procédera lundi prochain, à 6 heures et demie de l'après-midi, à l'élection d'un 2d. assistant pour la municipalité et à l'élection d'un gardien de la geôle de police.

Les candidats aux susdits emplois devront transmettre leurs lettres d'application au bureau de ce conseil à l'époque susdite.

Par ordre du Conseil.
19 av D. AUGUSTIN, Secrétaire.

FABRIQUE DE DEUX MINERALES GAZEUSES.

L'ensuite à l'honneur d'informer Messieurs les Sirlaires de cette cité et de la campagne, qu'ils trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Seltz, Selditz, les limonades gazeuses aux groseilles, à l'orge, citrons, etc. Pour bals et soirées.

Les soirées et les campagnes seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés.
19 av J. METGE, 190 Royale.

COUR CLASSIQUE ET COMMERCIALE.
PENSION DEMI-PENSION ET EXTERNAT
Encouragante des rues de Chartres et Toulouse.
NELLE-ORLEANS.

LE Directeur de cet établissement, aujourd'hui en parfaite tranquillité, a l'honneur de prévenir les familles que le premier examen trimestriel, aura lieu le 1er. Mai prochain, à 10 heures A. M. Les parents des élèves et les personnes qui veulent bien s'intéresser à la prospérité de cette institution, sont respectueusement invités à y assister.

Les professeurs capables et expérimentés, sont l'espagnol, les langues anglaise, française et espagnole; des différentes branches des mathématiques et des sciences; le dessin, et sont attachés à cette maison d'éducation de plein exercice.

Les cours pratiques des langues anglaise et française, de tous des livres de lecture, pour les adultes, sont ouverts de sept heures à 10 heures P. M. pour la rétribution de 6 piastres par mois, payables d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au Dr. Fermento, rue d'Orleans.
19 av—3 J. F. SUFFRET. 19 av—19

ECARE—Un billet de la somme de $1600, souscrit par Rosemond Fagot, à l'ordre de Mme. Vve. Mendez, daté le 13 avril 1832, payable à un an de date, perdu ou volé, sera payé à Mme. Vve. Mendez.

MARINE DES ETATS-UNIS.

Le frégate *Macedonian* est entrée le 8 à Pensacola et la corvette Levant le 10.

ELECTIONS.

Les nouvelles reçues du Connecticut sont encore peu favorables. Les démocrates whigs l'emportent partout par des majorités encore plus fortes qu'en novembre dernier.

On lit dans le *Courrier*:

Nous apprenons qu'un homme de couleur qui travaillait à l'arrimage des bâtiments de la Zone municipalité, et qui a été mordu il y a environ un mois par une chien enragé, est devenu hydrophobe. Après quelques crises alarmantes, il paraît que les médecins ont jugé à propos d'abréger ses souffrances, en avançant l'instant de sa mort. Comme il est à supposer que dans cette saison, de pareils malheurs peuvent se répéter dans une ville comme la nôtre, où il y a tant de chiens errants, nous pensons qu'il suffit de signaler le fait qu'on nous a communiqué, pour engager les autorités à prendre des mesures convenables à ce sujet.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le steamer *Swanah*, capitaine Wade, a apporté des journaux du Texas jusqu'au 13.

Il est arrivé de la récolte de coton sera très abondante dans toute les parties de la république.

Le steamer texien Zavala était arrivée de Laguna. L'équipage se félicitant des relations amicales qui subsistent entre les Texiens et cette partie du Mexique.

On a envoyé le juge Webb au Mexique pour faire une tentative pacifique. Le Courier de Galveston pense qu'il aurait mieux fait envoyer le commodore Moore avec sa flotte, afin d'avoir pu faire usage de persuasion ou de la force suivant les circonstances.

AMERIQUE DU SUD.

Par la voie de la Jamaque nous avons reçu des nouvelles de l'Amérique du Sud. Mais ces nouvelles n'ont rien que de très ordinaire. Toujours des batailles entre diverses chefs et leurs partisans, toujours des soulèvements, des divisions, de l'anarchie.

Dans l'Etat de la Nouvelle Grenade il y a eu un combat acharné près de Rio Sucio entre les troupes du gouvernement sous les ordres de Gonzez et celles des insurgés commandés par Cordoba, le 17 janvier. Les premiers ont été défaits et un second combat le lendemain, dans lequel chacun s'est proclamé le vainqueur.

Il y avait quelques troubles à Ste. Marthe. A Carthagène il n'y avait que persécution et tyrannie.

Il y avait eu à Lima un mouvement insurrectionnel pour redonner le pouvoir à Santa Cruz. Cette insurrection avait pris naissance dans le Pérou du Sud que le président Garra s'efforçait d'apaiser.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous trouvons dans le *Journal du Havre* l'extrait suivant du rapport du capitaine Vanault commandant de l'Ilma.

"A Cuba, tout était fort tranquille, malgré les événements de la métropole et malgré l'arrivée du nouveau consul anglais, prêchant exalté de l'émancipation africaine qui déjà avait fait proposer à plusieurs habitans d'émanciper leurs noirs moyennant 250 piastres par tête que leur paierait son gouvernement.

"Si l'Espagne ne cédait pas à la politique anglaise elle perdrait son plus beau fleuron, et l'île de Cuba serait bientôt le pendant de Saint-Domingue. Dans tout cela, il faut pourtant admirer avec quelle patience et quelle énergie la politique britannique poursuit son système de dissolution dans les colonies occidentales en faveur de ses colonies de l'Inde: sacrifices d'hommes et d'argent, rien ne lui coûte; depuis longtemps elle entretient à grands frais une nombreuse croisière sur les côtes d'Afrique, qui lui ont dévoré des milliers de marins; mais elle persiste, et pour mettre fin à ses sacrifices sans renoncer à son but, elle vient de signaler au gouvernement espagnol qu'il allait à prendre des mesures plus efficaces pour réprimer le tabac et l'introduction des noirs dans l'île de Cuba, sans quoi elle y avancerait.

"Eh bien! continuons que, malgré toutes les contrariétés humiliantes du gouvernement de la Grande Bretagne, les Espagnols ne jetteraient point corps et âme dans les bras des Anglais, au risque d'y être étouffés, plutôt que de serrer des mains toujours qui ne demandent qu'à leur être affectueuses et sympathiques.

On écrit d'Ajaccio, 3 février:

[illegible]

PAR LE REGISTER.

[illegible] Succession d'Adam E. Michel.
[illegible] ouvert par le Register des Testaments.

SAMEDI vingt-deux mai 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour de Province, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans, en date le 14 avril 1841, ordonnant la vente, par ce jour, de la succession de feu Adam Michel, les propriétés et meubles ci-après désignés:

PROPRIETE FONCIERE.

Deux lots de terre situés sur les derrières du cette ville, désignés sur les numéros Un et Deux de l'plan annexé vingt sur plus grand plan fait par C. F. Zimpel, en 25 février 1836; les dits deux lots mesurant 100 pieds chacun sur 200 pieds de profondeur. Les nos. 6 et 7, sont situés entre les nos. 4 et 5 sur le plan de Zimpel, et mesurent chacun 50 pieds de front sur 200 pieds de profondeur. Le nos. 8 et 9, sont situés entre les nos. 6 et 7, sont chacun 50 pieds de front sur 200 pieds de profondeur. Le numéro Un est situé à l'angle du chemin de Bayou St. John et de la rue Ste. Marie, et mesure 50 pieds de front sur 200 pieds de profondeur, ensemble quatre lots de terre, ci-dessus désignés, tels que les dits lots se comportent et se trouvent, avec tous droits, privilèges, etc. qui y appartiennent.

Mises dans l'effet ci-dessus.
Conditions—Comptant.

J. L. THIELEN,
Shériff de la Cour de District de ter District.
13 av—4 (m 30)

Bordères v. Ca. Joseph Chaine.

COUR DE DISTRICT—No. 10,848—En vertu d'un bien de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de Louisiane, il sera exposé en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi 5 mai, à midi.

Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin de cette ville, dans l'Ile Copenhagen, bornés par les rues Champs Elisées, Marigny, Celestine et et Genie, désignés par les Nos. 10, 30, 31, et 32 de l'lot no. 10, sur un plan de Charles Lafitte, en date 31 et 32 de l'lot no. 10, sur un plan de Charles Lafitte, en date du 4 mai 1836, et déposé dans l'étude de C. Pollock, notaire public. Les dits quatre lots de terre sont contigus les uns aux autres, et mesurent chacun 40 pieds de front sur la rue St. Philippe, trois cent quarante-deux pieds sur 200 pieds de profondeur, ensemble deux cent quatre-vingt-douze pieds de front sur la rue Celestine, ensemble toutes les dites propriétés que trouvent dessus.

Cette crière étant la première de dernière, les dits lots seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à deux mois de crédit; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction du créancier, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

J. L. THIELEN,
Shériff de la Cour de District du premier district.

GRAISSE—1000 barl lots bonne graisse, à vendre par
WM. L. TOMPKINS & Co.
19 avril 69, rue Gravier

WHISKEY—200 barils double rectification, en dépôt, actuellement et à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co.
19 avril 69, rue Gravier

MARIBANDIKES de printemps—30 cassettes à 6 chemises, blanches; 10 chemisenne de couleur tendre; 5 do jaune rayé, 3 do cotonnade; assorties d'où en saignant
WM. C. TOMPKINS & Co.
19 avril 69, rue Gravier

SUCRE BRUT DE LA HAVANE—Quelques boîtes à vendre par
BLAS O. SIMDEL,
19 avril 30, rue de la Commune

MERINOS et coutil à pantalon—Un fort assortiment de merinos français à habit et de coutil à pantalon, à vendre en gros et en détail, et à bas prix
WM. C. TOMPKINS & Co.
19 avril Encoignure Gravier et Conti.

DENIM—[illegible] à vendre par
[illegible]

[illegible] à vendre par
L. A. LEVY Jnr.
19 avril 30 rue de la Douane

FLANELLES—[illegible] en magasin et à vendre par
L. A. LEVY Jnr.
19 avril 30 rue de la Douane

CUISSONS—[illegible] à vendre par
CANTIN, DARANA & Co. 11 et 13, St. Louis

AMANDES—[illegible] amandes de Marseille, à coques tendres, à vendre par
CANTIN, DARANA & Co. 11 et 13, St. Louis

FROMAGE—[illegible] fromage de Gorbon, en dépôt actuellement à vendre par CANTIN, DARANA & Co.
19 avril 11 et 13, St. Louis

Vin de Bordeaux—[illegible] de Marseille, en barriques, vin blanc et rouge, de toute description et variété, à vendre par
CANTIN, DARANA & Co.
19 avril 11 et 13, St. Louis

TOILE—[illegible] à vendre par
JUSTUS VAIRIN & Co.
19 avril

FARINE—[illegible] à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 avril 49, Tchoupitoulas

WHISKEY—[illegible] à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 avril 49, Tchoupitoulas

GENEVRE—[illegible] à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
19 avril 49, Tchoupitoulas

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Nouvelle-Orleans—Present Phil. Hernandez, juge.

[illegible] Ca. Jacques Fabre.

[illegible] Ca. Jacques Fabre.

[illegible] Ca. Jacques Fabre